



Commission de suivi de l'initiative citoyenne

Compte-rendu commission du 8 juin 2017

Membres présents : Anne SAOUDI (représentante des Conseils citoyens indépendants), Gilles NAMUR (représentant du Comité de Liaison des Unions de quartier), Thierry CHASTAGNER, Pascal CLOUAIRE, Laetitia LEMOINE, , (élus du groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes),

Membres excusés : Youcef BENLAZREG (représentant des Tables de quartier), Sarah BOUKAALA (élue du groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès), Claude COUTAZ, Marina GIROD DE L'AIN, Laurence COMPARAT, Hakim SABRI (élus du groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes), Romain RAMBAUD (Professeur des universités, spécialiste en droit électoral)

Services présents : Pierre-Loïc CHAMBON, Boris KOLYTCHEF (Direction de l'Action Territoriale)

Le conseil municipal du 23 juin 2016 a adopté la création d'une Commission de suivi de l'initiative citoyenne. Cette commission a pour objectif de rendre un avis sur les deux outils de démocratie locale relevant de l'initiative citoyenne : le budget participatif et l'interpellation citoyenne.

Lors de cette cinquième rencontre de la Commission, l'objectif est de faire le point sur le positionnement des membres de la Commissions sur les dernières pistes de préconisations élaborées lors des rencontres précédentes.

S'agissant de l'état des lieux des positionnements sur les différentes pistes de préconisation, ils sont surlignés en jaune à la suite de chaque préconisation dans la suite du compte-rendu.

Interpellation et votation citoyenne

VOTATION CITOYENNE

Concernant la diffusion de l'argumentaire des pétitionnaires :

Lors de la première rencontre de la Commission, des membres avaient évoqué la question des modalités de diffusion des documents d'information présentant à la fois des informations sur le vote ainsi que les positions contradictoires (Ville/Pétitionnaire).

Les membres de la Commission partagent un enjeu partagé autour de la diffusion de l'information aux citoyens sur la votation et sur l'argumentaire des pétitionnaires. A noter que selon la nature de la pétition, la Ville peut afficher un argumentaire contradictoire ou s'en abstenir si le vote est avant tout pour la Ville un moyen de connaître la position des grenoblois sur un sujet sans avis préalable.

Plusieurs pistes de préconisations sont proposées par les membres :

- ✓ Une diffusion toutes boîtes aux lettres du dépliant sur la pétition. C'est à la fois un objectif de d'impact en termes de communication, d'égalité de moyens entre les pétitionnaires et par exemple un groupe politique et de symbolique sur le parallèle avec des élections « officielles ». Gilles NAMUR
- ✓ Une diffusion dans le Gre.mag de Septembre. Cela permet d'assurer une bonne diffusion tout en limitant le coût (la diffusion toutes boîtes aux lettres est cher pour un impact incertain), Thierry CHASTAGNER, Pascal CLOUAIRE, Laetitia LEMOINE, Anne SAOUDI.
- ✓ Remboursement des frais de campagne du pétitionnaire avec un plafond financier Anne SAOUDI

Concernant la participation des pétitionnaires au temps d'animation « Caravane des projets » :

Les *Caravanes des projets* sont des temps d'animation autour du budget participatif appelés à prendre la forme de stands lors d'évènements festifs de proximité au mois de Septembre. La question se pose de permettre au pétitionnaire d'avoir un stand propre lors de ces temps festifs. La majorité des membres de la Commission présents sont favorables à laisser cette possibilité ouverte. Bien entendu, l'animation du stand est alors de la seule responsabilité du pétitionnaire.

Budget participatif

Concernant la modification des modalités de vote dans une logique de sectorisation, on peut constater un souhait partagé des membres de la Commission que le processus du budget participatif permette à des projets d'émerger et d'être réalisés dans l'ensemble de la Ville.

Quel est le bilan en terme de répartition des projets entre les secteurs ?

Répartition des 9 projets lauréats 2015

Secteur 1 : 3 projet
Secteur 2 : 1 projets
Secteur 3 : 2 projets 4 projets toute Ville
Secteur 4 : 0 projets
Secteur 5 : 0 projets
Secteur 6 : 0 projets

Répartition des 13 projets lauréats 6

Secteur 1 : 2 projet
Secteur 2 : 3 projets
Secteur 3 : 1 projets 3 projets toute Ville
Secteur 4 : 0 projets
Secteur 5 : 3 projets
Secteur 6 : 1 projets

Ruche aux projets 2017

32 projets retenus

Secteur 1 : 4 projet
Secteur 2 : 3 projets
Secteur 3 : 3 projets 11 projets toute Ville
Secteur 4 : 4 projets
Secteur 5 : 4 projets
Secteur 6 : 3 projets

Pour rappel, lors de la rencontre du 17 mai 2017, il y'a eu consensus des membres de la Commission pour insister sur l'importance de poursuivre et renforcer le travail de mobilisation des habitants de tous les secteurs à toutes les étapes du budget participatif, en particulier sur les secteurs moins « présents » dans le dispositif.

Sur la question de mettre en place un mécanisme de vote contraignant garantissant une égalité dans la répartition par secteur des projets lauréats, le débat s'est poursuivi.

Tout d'abord, on peut constater que les nouvelles modalités de présélection à la Ruche au projet ont permis d'assurer une bonne répartition territoriale des projets qui seront soumis au vote en octobre.

Les membres de la Commission partagent l'objectif d'une bonne répartition territoriale mais s'interrogent sur la faisabilité pratique et de la lisibilité d'une mécanique de vote plus complexe qui comprendrait un vote obligatoire pour un projet de secteur. En effet, il semble aujourd'hui difficile en pratique de mettre en place une mécanique de vote faisable et lisible. En conséquence, il y'a consensus des membres présents pour ne pas faire de préconisations opérationnelles pour 2017. Dans le même temps, les membres de la Commission présents souhaitent que cette répartition territoriale soit suivie de près et qu'un bilan précis soit proposé à la Commission suite au vote 2017.

Concernant l'idée de donner plus de poids aux projets portés par des associations qu'à ceux portés par des individus, on observe un équilibre entre projets collectifs/associatifs et projets individuels.

On constate aujourd'hui que les projets associatifs sont déjà avantagés dans le cadre de ce dispositif car leur force collective leur permet d'avoir plus d'impact durant la Ruche aux projets comme durant la campagne qui précède le vote.

La question est posée de l'extension de la mécanique du « budget participatif » à des budgets d'investissement ciblés sur certaines thématiques. Bien entendu, ces pistes de réflexion restent à travailler et à préciser.

Par contre, il y'a consensus pour ne pas préconiser en 2017 une priorisation des projets collectifs au sein du budget participatif.

Concernant les modalités de vote pour les « Gros Projets », la question s'est posée de maintenir ou non l'écart entre la mécanique de vote (2 projets) et la mécanique de sélection (un seul projet) ?

- ✓ Par souci de lisibilité et de compréhensions, demander aux citoyens de ne voter que pour un seul gros projet *Anne SAOUDI, Thierry CHASTAGNER, Pascal CLOUAIRE, Romain RAMBAUD*
- ✓ Par souci d'éviter les effets de lobbying, demander aux citoyens de voter pour deux gros projets *Laetitia LEMOINE, Gilles NAMUR*